

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° I-682

présenté par

Mme Dalloz, M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Valentin, Mme Corneloup, M. Bourgeaux,  
M. Pierre-Henri Dumont, M. Bony, Mme Boëlle, Mme Audibert, M. Bazin, Mme Porte,  
M. Sermier, M. Perrut, M. Manuel, M. Ferrara, Mme Poletti, M. Descoeur et M. Dive

-----

**ARTICLE LIMINAIRE**

Rédiger ainsi la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2 :

Prévision 2021
- 1,2
- 2,8
- 0,2
- 4,2

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à alerter le Gouvernement sur le non-respect de la trajectoire de réduction du déficit structurel.

Le PLF 2021 prévoit un solde structurel pour 2021 à -3,6% du PIB alors qu'il était fixé à - 1,2% dans la loi de programmation 2018-2022.

Ce choix affaiblit la portée de l'exercice de programmation pluriannuelle.